 <b>QUALITEVET</b>	<b>Compte-rendu</b>	<b>Version définitive</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 mai 2024</b>	Date de diffusion 7 novembre 2024

**QUALITEVET**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
28 mai 2024


**PRESENTS :**

<b>BERDER</b> Caroline - ONIRIS <b>BISBARRE</b> Corinne - CNOV <b>BRARD</b> Christophe - SNGTV <b>BUSSIERAS</b> Françoise - SNVEL <b>MANGOLD</b> Laurent - AVEF	<b>MASO</b> Djerenne - ENVA <b>NETO</b> Vanessa - VetAgro Sup <b>ROUSSELOT</b> Jean-François - AFVAC <b>SCICLUNA</b> Claire - AVEF
---	---

**ABSENTS EXCUSES :**

	Représenté par
<b>ADAM</b> Cécile - DGAL <b>BASTIEN</b> Jacqueline - SNGTV <b>BEATA</b> Claude <b>BOSSY</b> Mireille - VetAgro Sup <b>BOUCHER</b> Samuel - SNVECO <b>DEGUEURCE</b> Christophe - ENVA <b>DEFLESSELLE</b> Laurence - ONIRIS <b>DESQUILBET</b> Loic - ENVA <b>GUERIN</b> Jacques - CNOV <b>JAUREGUY</b> Corinne - SNVECO <b>LOUF</b> Charles François - AVEF <b>MASSAL</b> Nicolas - ZOOPSY <b>PERRIN</b> Laurent - SNVEL <b>SANS</b> Pierre - ENVT	<b>BRARD</b> Christophe <b>NETO</b> Vanessa  <b>MASO</b> Djerene <b>BERDER</b> Caroline  <b>BISBARRE</b> Corinne - CNOV  <b>MANGOLD</b> Laurent - AVEF  <b>BUSSIERAS</b> Françoise - SNVEL

*Début de la réunion - 14 h 30*

	<b>Compte-rendu</b>	<b>Version définitive</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 mai 2024</b>	Date de diffusion 7 novembre 2024

## 1. Validation du comptes-rendus du CA du 16 novembre 2023 :

Une version 2 corrigée par le bureau du compte-rendu du CA du 16 novembre 2023 a été envoyée avec les convocations et l'ordre du jour le 9 mai 2024 à l'ensemble du CA pour relecture.

Les membres du CA n'ont aucune remarque ni correction à demander.

Le compte-rendu du conseil d'administration du 16 novembre 2023 de QUALITEVET est adopté à l'unanimité.

## 2. Elections de renouvellement du Bureau :

### EXTRAITS DES STATUTS DE QUALITEVET – mise à jour le 4/06/2014

#### **ARTICLE 12 - Conseil d'Administration – Composition - Election et Fonctionnement**

*L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé des représentants des organisations professionnelles définies à l'article 4 des présents statuts, membres de droit, afin de préserver les fondements de l'association.*

*Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du tiers de ses membres.*

***Le Président est élu par le Conseil d'Administration à la majorité simple.***

*La présence physique ou par représentation de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations.*


*Le procès-verbal des séances, tenu sur le registre des délibérations, est signé par le Président et le Secrétaire ; il est établi sans blanc ni rature sur des feuillets numérotés à conserver au siège de l'association.*

*Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés. Les membres des organisations professionnelles ont droit de vote, avec UNE voix pour chaque organisation.*

#### **ARTICLE 14 – Bureau**

***Le Conseil d'Administration élit, à la majorité simple, parmi ses membres, pour une durée de trois ans, un bureau composé à minima d'un Président, un Vice-Président, un Secrétaire Général, un Trésorier. Les membres du bureau sont élus au titre de leur organisation professionnelle.***

*Les membres du bureau sont chargés collectivement de préparer les axes stratégiques de l'association, de préparer et d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration. Plus spécifiquement, les membres du bureau sont investis des attributions suivantes, sans préjudice de leurs fonctions de membre du Conseil d'Administration :*

	<b>Compte-rendu</b>	<b>Version définitive</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 mai 2024</b>	Date de diffusion 7 novembre 2024

- a) *Le Président est chargé d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration et d'assurer le bon fonctionnement de l'association qu'il représente en justice, et dans tous les actes de la vie civile. Il ordonne les dépenses. Il est investi de tous pouvoirs pour accomplir les opérations nécessaires à la vie de l'association. Il convoque les réunions du Conseil d'Administration. Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs après en avoir informé le Conseil d'Administration.*
- b) *Le Vice-Président seconde le Président dans l'exercice de ses fonctions ; il le remplace en cas d'empêchement.*
- c) *Le Secrétaire Général rédige les procès-verbaux des délibérations du Conseil d'Administration et en assure la transcription sur les registres. Il tient notamment le registre spécial prescrit par l'article 5 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et les articles 6 et 31 du décret du 16 août 1901.*
- d) *Le Trésorier tient les comptes de l'association et, sous la surveillance du Président, il effectue tous paiements et reçoit toutes sommes. Il gère la trésorerie et procède, dans des conditions déterminées par le Conseil d'Administration, à l'aliénation de tous biens et valeurs. Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations et rend compte au Conseil d'Administration qui statue sur sa gestion. Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs, après en avoir informé le Conseil d'Administration. Il établit le rapport financier annuel destiné au Conseil d'Administration et aux autorités de tutelle.*

Le Président et le Secrétaire général de QUALITEVET constatent que le quorum nécessaire à la tenue des élections du bureau est atteint (9 membres sur 11 - élection à la majorité simple).

#### **Appel à candidatures :**

- Poste de président : l'AVEF est candidate ;
- Poste de trésorier : le SNVEL est candidat ;
- Postes de Vice-Présidents l'AFVAC et la SNGTV sont candidates ;
- Poste de secrétariat général : le CNOV est candidat.
- 

#### **Résultats des élections : sont élus :**


L'AVEF au poste de Présidente de QUALITEVET, représentée par le DV Laurent MANGOLD.

L'AFVAC représentée par le DV François ROUSSELOT et la SNGTV représentée par le DV Stéphanie PHILIZOT aux postes de vice-présidents.

Le SNVEL représenté par le DV Françoise BUSSIERAS au poste de trésorier.

Le CNOV représentée par le DV Corinne BISBARRE au poste de secrétaire général.

Une réflexion devra être engagée par chacune des associations adhérentes de QUALITEVET, en particulier les Ecoles Nationales Vétérinaires, pour intégrer le bureau afin de le renouveler lors des prochaines élections qui se tiendront dans 3 ans soit en 2027.

	<b>Compte-rendu</b>	<b>Version définitive</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 mai 2024</b>	Date de diffusion 7 novembre 2024

### 3. Le site internet de QUALITEVET – INFOTEL : DV Corinne BISBARRE :

Des travaux ont été effectués depuis le dernier CA du 16 novembre 2023 :

- **Nuage de mots :**

Le bureau de QUALITEVET a validé la liste des mots proposés par les membres du CA pour figurer dans le nuage de mots représentatifs des valeurs communicantes de QUALITEVET. La SG a chargé INFOTEL, responsable technique du site de mettre ce nuage en ligne dans la partie publique du site.

Les membres du CA constatent que certains mots sont coupés tels que « bonnes pratiques » « santé publique » « responsabilité sociétale » « bien être » « guide des bonnes pratiques » « one health » « formation continue ».




Laurent MANGOLD qui a créé et fourni le fichier à la SG vérifiera et modifiera l'image ; charge ensuite à la SG de la renvoyer à INFOTEL pour qu'il remplace celle publiée sur le site.

- **Guide des bonnes pratiques des analyses médicales dans les établissements de soins vétérinaires :**

Le guide est désormais disponible en ligne : consultable et téléchargeable en version intégrale puis chapitre par chapitre sur le même modèle que le guide hygiène.

Les directives de mise en ligne fournies à INFOTEL sont mises en annexe n° 1 de ce compte rendu.

 <b>QUALITEVET</b>	<b>Compte-rendu</b>	<b>Version définitive</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 mai 2024</b>	Date de diffusion 7 novembre 2024

- **Guide des bonnes pratiques de l'utilisation des Biocides :**

Le bloc 1 du guide est en ligne depuis fin 2023, donc les délais fixés par la commande du ministère de la transition écologique ont été respectés. Ce bloc 1 était destiné à informer le public, clientèle des établissements de soins vétérinaires, sur les bonnes pratiques d'utilisation des produits biocides ; il est ainsi disponible :

- sur la page d'accueil du site dans « documents grand public » : <https://www.qualitevet.org/document-page/> ; on y trouve les 3 affiches et les 3 brochures déclinées en animaux de rente / équidés / animaux de compagnie ;
- puis dans les pages réservées aux vétérinaires : on y trouve les mêmes documents, puis les blocs 2 et 3 sont annoncés.

## GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE L'UTILISATION DES BIOCIDES EN MILIEU VETERINAIRE

Séparé en 3 chapitres :

- **Chapitre 1 : affiches et guides à l'attention du public, clients des établissements de soins vétérinaires**
- **Chapitre 2 : fiches pratiques destinées aux vétérinaires et aux auxiliaires de soins vétérinaires**
- **Chapitre 3 : vidéo téléchargeable à destination des salles d'attente et des sites internet des établissements de soins vétérinaires**

Chapitre 2 : fiches pratiques destinées aux vétérinaires et aux auxiliaires de soins vétérinaires

En cours de rédaction – livraison prévue 2025


Chapitre 3 : vidéo téléchargeable à destination des salles d'attente et des sites internet des établissements de soins vétérinaires

En cours de rédaction – livraison prévue 2025

- **Guide des bonnes pratiques du médicament vétérinaire :**

De par la configuration d'origine du site, c'est sans doute le site pour lequel INFOTEL a rencontré le plus de difficultés ; son accès est désormais actif, le président et la SG contrôlent régulièrement de façon aléatoire qu'il est bien fonctionnel.

La mise en garde de la page d'accueil ajoutée en attente des modifications / mise à jour à venir, a été modifiée selon les recommandations de la SNGTV :

	<b>Compte-rendu</b>	<b>Version définitive</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 mai 2024</b>	Date de diffusion 7 novembre 2024

**« GUIDE DES BONNES PRATIQUES  
DU  
MEDICAMENT VETERINAIRE »**

Au regard des évolutions réglementaires depuis la dernière version du guide, dont le règlement européen 2029-6 sur le médicament vétérinaire, les fiches techniques de ce guide doivent être mises à jour afin que les vétérinaires qui l'utilisent ne soient pas mis en défaut au regard de la législation.

La version de ce guide accessible via le site internet date de 2016 et correspond à la lecture des textes législatifs contemporains de cette date.

La SNGTV (Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires) a la charge du dossier de mise à jour. La mise en ligne du guide révisé devrait être rapidement opérationnelle. Cette révision est en attente de l'adaptation du droit national au règlement européen

Il s'en suivra une mise à jour du questionnaire d'auto-évaluation.


En vous remerciant pour votre compréhension  
Le CA de QUALITEVET

- **Enfin les procès-verbaux des dernières assemblées générales et derniers CA** ont été mis en ligne, toujours dans la partie à accès réservé à la profession.
- **Facturation de l'hébergement et des travaux du site internet QUALITEVET – INFOTEL :**

Pour rappel, QUALITEVET avait en 2023 prépayé à INFOTEL un bloc de 10 journées de travail afin de financer les demandes de mises à jour du site ; suite au changement d'interlocuteur chez INFOTEL la SG a demandé un décompte des journées utilisées. Ce décompte a été transmis à la trésorière. A ce jour QUALITEVET a utilisé 4 journées sur 10 prépayées.

A	B	C	D	E	F	G
Item	Unité d'œuvre	Cout (HT)	Volume	Cout total (HT)	Proposition	
<b>Support / Evolution / Correction</b>	Nb commandé	430.00 €	<b>10</b>	4 300.00 €	INF-QALV-23-001	
Nombre d'unités restant à consommer :			<b>6</b>			
Unités consommées :			<b>4</b>			
Application	Liste des tickets	Montant	Date validation QualiteVet			
7 GBPMV	Page de mise en garde à insérer en première page du GBPMV	1	430.00 €	Non facturé - chiffrage pas envoyé au client		
8 GBPMV	Suppression de la vérification des adresses via Google map	3	1 290.00 €	26/03/2024 -Devis n°24-001 du 18/03/24		
9 QualitéVet	Nuage de mots / PV des AG et CA	0.5	215.00 €	26/03/2024 -Devis n°24-001 du 18/03/24		
0 GBPMV	GBPMV Nouvelle version de la page de mise en garde	0.5	215.00 €	26/03/2024 -Devis n°24-001 du 18/03/24		
.1			- €			
.2			- €			

Toujours suite au changement du responsable du site internet QUALITEVET chez INFOTEL, ce dernier a constaté que les frais de maintenance et d'hébergement du site n'avaient pas été facturés en 2023 ; la

	<b>Compte-rendu</b>	<b>Version définitive</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 mai 2024</b>	Date de diffusion 7 novembre 2024

facture de maintenance 2023 a été présentée le 29/02/2024 et validée par la SG pour un montant de 1200 € TTC. La facture de la maintenance 2024 sera présentée courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.

#### **4. Bilans des travaux des groupes de travail :**

---

##### **4.1. GBPMV – pilote SNGTV :**

###### **Actualisation fiches et outils :**

Les fiches sont en cours de finalisation. Une première version a été élaborée par Jacqueline BASTIEN et Olivier FORTINEAU. Elle a été successivement relue et amendée par les membres de la commission médicament de la SNGTV pour prendre en compte les aspects spécifiques aux diverses filières animales productrices de denrées, par Jean François ROUSSELOT et Laurent MANGOLD. Les membres du comité de pilotage de la reconnaissance de la CBPMV ont également été sollicités. Une dernière relecture par la référente pharmacie de la DGAL (Blandine IVART) est également prévue.

Une version stabilisée est espérée pour fin juin.

Restera à accomplir :

- La mise à jour des fiches sur le site GBPMV (Jacqueline BASTIEN s'en charge)
- L'actualisation des questionnaires d'évaluation pour les mettre en adéquation avec les fiches révisées (Jacqueline BASTIEN et Olivier FORTINEAU s'en chargent)


**A noter :** la difficulté rencontrée est l'absence de parution des derniers textes d'adaptation du droit français. Le groupe de travail a pris en compte les derniers projets de texte et devra veiller à la conformité avec les textes qui paraîtront.

Tous ces travaux sont pris en charge dans le cadre d'une convention avec la DGAL et ne nécessitent pas de financement par QUALITEVET.

La SG enverra à Jacqueline BASTIEN les coordonnées du responsable QUALITEVET chez INFOTEL (à demander au moment où Jacqueline BASTIEN en aura besoin car il peut changer entre-temps) afin que la SNGTV traite directement avec INFOTEL.

La SG s'est renseigné auprès d'INFOTEL il y a quelques semaines de cela : la création d'un site miroir du GBPMV permettant à la SNGTV de travailler et de faire des essais sera tout à fait possible ; de la même façon, INFOTEL pourra assurer une formation pour Jacqueline BASTIEN afin qu'elle puisse se remémorer comment modifier les fiches en autonomie.

Il conviendra de veiller à demander les devis des interventions d'Infotel.

	<b>Compte-rendu</b>	<b>Version définitive</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 mai 2024</b>	Date de diffusion 7 novembre 2024

## 4.2. Guide des bonnes pratiques des analyses médicales en établissements de soins – pilote AFVAC - Guy HANNOTTE représenté par le SG :

Comme expliqué précédemment le guide est désormais mis en ligne dans sa version intégrale et chapitre par chapitre.



### - Utilisation du budget résiduel :


Le groupe de travail dispose d'un budget résiduel de 13504 € HT.

Les rédacteurs ont décidé de travailler bénévolement et refuseront toute indemnisation.

C'est désormais au CA de décider de l'utilisation de cette somme :

**Impression papier de quelques guides ?** la SG a demandé deux devis d'impression présentés en CA :

 <p style="text-align: right;">DEVIS : DE2426985 du 23/02/2024</p> <p style="text-align: center;">QUALITEVET CNOV 34, rue Bréguet 75011 Paris Corinne Bisbarre</p> <p>Devis en Euros</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>DÉSIGNATION</th> <th>TOTAL HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>300 guides des analyses médicales</b> Impression quadri recto verso de 188 pages Format A4 fermé, A3 ouvert Couverture sur 300g / Intérieur sur 135g Brochage : dos carré collé</td> <td style="text-align: right;">4 195,00</td> </tr> <tr> <td><b>1 livraison 1 point Paris</b> Le 100 supplémentaire : 500 € HT</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; margin-top: 5px;"> <thead> <tr> <th>BASE HT</th> <th>TAUX DE TVA</th> <th>MONTANT DE TVA</th> <th>TOTAL HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">4 195,00</td> <td style="text-align: center;">20,00 %</td> <td style="text-align: right;">839,00</td> <td style="text-align: right;">4 195,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;"><b>TOTAL TVA</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">839,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;"><b>TOTAL TTC</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">5 034,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;"><b>NET À PAYER</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">5 034,00</td> </tr> </tbody> </table> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;">MAILEDIT SAS au capital de 8000 euros 2, boulevard de la Libération - Bâtiment A4 93200 SAINT-DENIS - Tél. : 01 43 40 06 05 Email : mailedit@mailedit.fr - http://www.mailedit.fr - SIREN : 412 196 263 - T.V.A : FR 15 412 196 263</p>	DÉSIGNATION	TOTAL HT	<b>300 guides des analyses médicales</b> Impression quadri recto verso de 188 pages Format A4 fermé, A3 ouvert Couverture sur 300g / Intérieur sur 135g Brochage : dos carré collé	4 195,00	<b>1 livraison 1 point Paris</b> Le 100 supplémentaire : 500 € HT		BASE HT	TAUX DE TVA	MONTANT DE TVA	TOTAL HT	4 195,00	20,00 %	839,00	4 195,00				<b>TOTAL TVA</b>				839,00				<b>TOTAL TTC</b>				5 034,00				<b>NET À PAYER</b>				5 034,00	 <p style="font-size: x-small;">SOLUTIONS POUR L'ÉDITION ET L'IMPRESSION</p> <p><b>PPA - esPRINT</b> SAS au capital de 250 000€ RCS Paris 8409 944 980 FR 82 409 944 980</p> <p>14 rue de la pépinière 75008 Paris, France 14 rue Pierre Demours 75017 Paris 2 Av. du 08 Septembre Allende ZIMONOR, 93106 Montreuil Tél : +33 (0)1 53 04 05 51 Fax : +33 (0)1 53 04 05 52 Web : www.esprint.fr</p> <p style="text-align: right;">Paris, le 14/03/2024</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin: 10px auto; width: 80%;"> <p><b>QUALITEVET</b></p> <p>FAX A L'ATT. DE <b>CORINNE BISBARRE</b></p> </div> <p style="font-size: x-small;">NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS COMMUNIQUER NOTRE OFFRE CONCERNANT VOTRE DEMANDE SELON LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :</p> <p><b>N/Ref : 61357 - GUIDE DES ANALYSES MÉDICALES</b></p> <p>FORMAT (PAGE) : 21 X 29,7 CM FORMAT OUVERT : 42 X 29,7 CM PAGE : INTÉRIEUR : 92 PAGES IMPRESSION : 4/4 PAPIER : Couché satin GRAMMAGE : 115 Gr. COUVERTURE : 4 PAGES IMPRESSION : 4/4 - PELLICULAGE MAT RECTO SEUL PAPIER : Couché satin GRAMMAGE : 200 Gr. FAÇONNAGE : DOS CARRE COLLE P.U.R.</p> <p>LIVRAISON : 1 POINT RP - JUSTIFS PARIS 11E DATE DE LIVRAISON : A CONVENIR</p> <p>CONDITIONNEMENT : CARTONS IDENTIFIÉS</p> <p style="text-align: center;"><u>3815 EUROS</u>                      <u>300 EX.</u></p> <p><b>PRIX POUR 7500 EX - 18725 EUROS</b></p> <p style="font-size: x-small; text-align: center;">CES PRIX SONT VALABLES 15 JOURS À DATER DE LA PRÉSENTE SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ PAPIER, DES VARIATIONS DU CÔTÉ DES MATIÈRES PREMIÈRES, DES CÔTÉS LOGISTIQUES ET DES VARIATIONS DU CÔTÉ DE L'ÉNERGIE. NOUS ESPÉRONS VIVEMENT LA FAVEUR DE VOS ORDRES ET VOS ENFIDÈLEMENTS PAR AVANCE.</p> <p style="text-align: center;">Laurent DEMARET                      KAREN RAFFARD laurent.demaret@esprint.fr                      fabrication@esprint.fr</p>
DÉSIGNATION	TOTAL HT																																						
<b>300 guides des analyses médicales</b> Impression quadri recto verso de 188 pages Format A4 fermé, A3 ouvert Couverture sur 300g / Intérieur sur 135g Brochage : dos carré collé	4 195,00																																						
<b>1 livraison 1 point Paris</b> Le 100 supplémentaire : 500 € HT																																							
BASE HT	TAUX DE TVA	MONTANT DE TVA	TOTAL HT																																				
4 195,00	20,00 %	839,00	4 195,00																																				
			<b>TOTAL TVA</b>																																				
			839,00																																				
			<b>TOTAL TTC</b>																																				
			5 034,00																																				
			<b>NET À PAYER</b>																																				
			5 034,00																																				

	<b>Compte-rendu</b>	<b>Version définitive</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 mai 2024</b>	Date de diffusion 7 novembre 2024

Le CA peut choisir de faire imprimer quelques exemplaires, mais il faut en préciser le but, la destination : mise à disposition sur les congrès ? mise en vente ? difficile à envisager car le travail des rédacteurs a été bénévole ? ou alors à prix coutant ?

Sans imprimer la totalité du guide, QUALITEVET pourrait imprimer un Leaflet à distribuer aux vétérinaires par le biais des centrales, avec un QR Code les incitant à aller télécharger le guide ?

Le CA décide pour l'instant de ne pas procéder à des impressions papier du Guide des analyses médicales, ceci tant qu'un plan de communication efficace n'aura pas été construit pour QUALITEVET.

#### **Investir dans la communication afin de faire connaître le guide ?**

Le CA s'interroge sur les moyens de communication mis à la disposition de QUALITEVET afin d'améliorer sa communication sur les guides qu'elle produit, et qui restent trop méconnus, donc peu utilisés.

- Faut-il passer un partenariat avec la presse professionnelle, par exemple avec La Dépêche Vétérinaire, pour les placer en leader de la communication ?
- Existe-t-il des possibilités de publier des articles dans le Bulletin des GTV, la revue de l'AFVAC ?
- Peut-on prévoir des relais sur les réseaux sociaux ?
- Faut-il confier ce guide des analyses médicales aux distributeurs de machines de laboratoire ?
- Communications sur des congrès professionnels (AFVAC – AVEF – SNGTV) ? Peut-on envisager une chambre des erreurs ?


Françoise BUSSIERAS propose de prendre en charge cette problématique de la communication de QUALITEVET : elle rédigera une proposition de plan de communication, envisagera des devis afin de faire appel à un professionnel qui puisse guider QUALITEVET dans sa communication. Elle présentera son projet lors du prochain CA fin 2024 : ce point sera mis à l'ordre du jour.

#### **Remerciements des rédacteurs :**

Les rédacteurs doivent être remerciés de leur travail à l'aide :

- D'une lettre de remerciement officielle.
- D'un cadeau symbolique : la SG fera des propositions au bureau qui décidera. La solution d'une bouteille de champagne a été proposée ; à réfléchir à une époque où les changements sociétaux vient à limiter la consommation d'alcool. Le CA charge le bureau de prendre les décisions adaptées.
- La SG réunira ensuite la liste des adresses physiques des personnes à remercier.

Il y a 17 rédacteurs à remercier, plus le groupe de travail : un budget de 100 € TTC par personne semble raisonnable.

	<b>Compte-rendu</b>	<b>Version définitive</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 mai 2024</b>	Date de diffusion 7 novembre 2024

#### **4.3. Groupe de travail Anesthésiques volatils ou Hypnotiques volatils – pilotes Claire SCICLUNA et Jean-François ROUSSELOT :**

Le travail du groupe a fait face à des difficultés de disponibilité des rédacteurs, mais il a repris sur la base d'un groupe similaire auquel ont été adjoints de nouveaux rédacteurs volontaires : il est désormais constitué de :

- Claire SCICLUNA – Pilote
- Jean François ROUSSELOT – Pilote
- Luca ZILBERSTEIN
- Erik ASIMUS
- Patrick VERWAERDE
- Jocelyn AMIOT
- Laurent MANGOLD
- Et Corinne BISBARRE pour en assurer le secrétariat

Enfin, suite à la réunion de travail de ce matin, l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) a rejoint le groupe. <https://www.inrs.fr/>

Un travail pratique va démarrer pour les organisations techniques, plus théorique pour l'IRNS avec des enquêtes sur les pratiques de la profession.

Une première fiche sera publiée dans l'année, qui constituera un sommaire global du guide, type « check liste » de contrôle du matériel d'anesthésie, en amont de l'utilisation des hypnotiques volatils.


L'idée est de lister des procédures simples permettant de limiter au maximum l'exposition des travailleurs aux gaz anesthésiants.

#### **4.4. Groupe de travail « RSE » – Françoise BUSSIERAS :**

Le sujet est très vaste, donc les actions du groupe de travail devront être ciblées et hiérarchisées. La priorité sera donnée à l'aspect intégration économique et humaine des entreprises.

Un contact a été pris avec Vincent HERAU, chargé de mission coordonnateur stratégie des ENVF, chargé du programme RSE des ENV.

Une association DD+ Vet, existe depuis 3 ans : elle regroupe différentes entreprises actives dans le monde vétérinaire qui focalisent leurs réflexions sur le développement durable (telles que Esthima, Boeringher, Vetfamily, Sevetys, Anima Care, MSD santé animale, Hill 's Pet nutrition, Alcyon, TVM ...): les actions RSE se créent de plus en plus – mission identifiée par les managers de cliniques.

	<b>Compte-rendu</b>	<b>Version définitive</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 mai 2024</b>	Date de diffusion 7 novembre 2024

**- Les zoonoses telles que la Leptospirose ou la Toxoplasmose ou la Fièvre Q (ainsi que la Brucellose, les teignes, la salmonellose ?) :**

Cet angle d'attaque est intéressant pour QUALITEVET, qui pourrait envisager de rédiger un guide des bonnes pratiques au regard du personnel des cliniques et cabinets vétérinaires. Par exemple, le code du travail au regard de l'évaluation du risque toxoplasmose chez la femme enceinte est très restrictif, et de plus il ne concerne pas les libéraux.

Le CA propose au groupe de travail d'initier le travail en traitant du risque des zoonoses pour les vétérinaires et leurs salariés, et de le centrer sur le document unique évaluation des risques (DUER) et sa rédaction. Le DUER représente une petite « branche » du RSE et pourrait être le premier item sur lequel QUALITEVET pourrait se pencher.

Pour autant, il convient de tenir compte du fait que la notion de RSE est plus axée sur les aspects respect de l'environnement ; mais il peut rejoindre le DUER sur l'aspect qualité de vie au travail.

**- La résistance aux antibiotiques :**

Ces résistances aux antibiotiques peuvent représenter un risque de contamination des personnels des ESV par des germes multirésistants, portés par des animaux sains. Le groupe restera à l'écoute des différentes publications et la problématique pourra être intégrée à la faveur de mises à jour.


**- Les personnes ressources éventuelles :**

- ENVA : Djerene MASO est intéressée par ce travail et pourra contacter une autre responsable.
- VetAgrosup pourra mettre en contact Françoise BUSSIERAS avec son référent DDRSE - Alain CARPENTIER.
- ONIRIS a intégré cet aspect avec Lucille MARTIN dans la plaquette des étudiants ; un schéma directeur DDRSE est attendu pour la fin de l'année ; VetAgro Sup a déjà le sien et va le transmettre à Françoise BUSSIERAS.
- ENVT : il faut contacter Ismeline MATTET.

**4.5. Guide des bonnes pratiques de l'utilisation des Biocides : pilote Corinne BISBARRE :**

Le bloc 1 « rédaction de brochures et affiches à l'intention du public, propriétaires d'animaux et clientèle des vétérinaires » est terminé, désormais en ligne sur le site : 3 affiches et 3 brochures. Le devis pour imprimer les affiches et les faire livrer via les centrales d'achat est de 2910 € HT pour 7500 exemplaires.

La rédaction du bloc 2 « rédaction de 8 fiches pratiques sur la bonne utilisation des biocides en établissement de soins vétérinaire » est bien avancée ; les fiches à 1 à 7 sont terminées, la fiche 8 reste à travailler.

	<b>Compte-rendu</b>	<b>Version définitive</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 mai 2024</b>	Date de diffusion 7 novembre 2024

Le scénario du bloc 3 « production d'une vidéo à diffuser dans les salles d'attentes des vétérinaires » est écrit.

Le groupe de travail va remettre les fiches du bloc 2 aux relecteurs externes : l'AFVAC propose d'intégrer le DV Adeline LINSARD à ces relecteurs, si elle accepte le travail.

## **5. QUESTIONS DIVERSES :**

### **5.1. Qualitevet et les Ecoles Nationales vétérinaires – École Uni LaSalle**

Les 4 Ecoles Nationales vétérinaires française ont intégré QUALITEVET dès sa création et sont incontournables au sein de l'association. La question se posera dans l'avenir d'intégrer l'école privée UnilaSalle, voire d'ouvrir QUALITEVET à d'autres organismes de formation.

Pour autant, les membres historiques de QUALITEVET, considérant qu'il est nécessaire de faire preuve d'une certaine motivation pour entrer dans QUALITEVET (les groupes de travail travaillent au nom de leur association, avec une part de bénévolat), s'interrogent sur le fait d'être proactif pour rechercher des adhérents, ou d'attendre les sollicitations externes ?

La question se posera peut-être quant à la rédaction d'un cahier des charges à respecter pour rentrer et demeurer au sein de QUALIVET ? Ce point sera à débattre dans le futur et sera soumis à une révision des statuts de l'association.


A ce jour, c'est l'article 4 des statuts de l'association qui fixe la qualité de membre :

#### **ARTICLE 4 - Composition**

*L'association est composée d'organisations représentatives de l'exercice vétérinaire quel qu'il soit.*

*Ces organisations sont représentées par leur président ou une personne déléguée. Elles sont membres de plein droit de l'association et du Conseil d'Administration (cf. Article 12).*

*Toute organisation vétérinaire peut intégrer l'association après délibération et vote du conseil d'adhérents à jour de leur cotisation. La candidature pour être acceptée devra recueillir la majorité des deux tiers de l'assemblée présente ou représentée.*

	<b>Compte-rendu</b>	<b>Version définitive</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 mai 2024</b>	Date de diffusion 7 novembre 2024

## 5.2. Commission de radioprotection vétérinaire :

La problématique de la formation PCR (Personne Compétente en radioprotection) des étudiants de écoles vétérinaires devra être abordée par la profession : pour l'instant, il s'agit d'une formation optionnelle, payante, donc peu d'étudiants se forment.

La réglementation en matière de radioprotection vétérinaire resurgit, avec une demande de rédaction d'un guide des bonnes pratiques tenant compte des nouveaux aspects réglementaires applicables à la profession. QUALITEVET pourrait être le bon interlocuteur pour écrire ce guide.

Mais il conviendra de définir sur quels types de bonnes pratiques on se place ?

- aspect technique avec la prise de clichés de bonne indication et de bonne qualité ?
- aspect réglementaire avec le respect du Code de la Santé Publique et du Code du Travail ?

Les écoles vétérinaires (ENVA – VetAgro Sup) disposent de plusieurs PCR (ONIRIS n'en a qu'un) destinées à plusieurs types d'appareils (radiologie conventionnelle, scanner, arceau interventionnels) et de supports de formations destinés aux étudiants. Serait-il envisageable qu'elles prennent le leadership de la rédaction d'un tel guide de bonnes pratiques ?


Le guide, s'il est envisagé devra dans un premier temps traiter de la radiologie conventionnelle puis aborder les scanners et autres matériels émettant des rayonnements ionisants.

Le président Laurent MANGOLD s'emploie à faire préciser la demande en particulier la problématique sous-jacente à la demande de rédaction d'un tel guide.  
Il reviendra ensuite vers l'ENVA (Djerenne MASO) et VetAgro Sup (Vanessa NETO).

**LE PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION SE TIENDRA  
EN VISIO CONFERENCE**

**Le jeudi 7 novembre 2024**  
De 9 H 30 à 12 H 00

*Fin de la réunion – 17 h 30*

	<b>Compte-rendu</b>	<b>Version définitive</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 mai 2024</b>	Date de diffusion 7 novembre 2024

### ANNEXE N° 1

**MISE EN LIGNE PAR INFOTEL DU  
GUIDE DES BONNES PRATIQUES DES ANALYSES MEDICALES AU SEIN DES  
ETABLISSEMENTS DE SOINS VETERINAIRES  
Directives QUALITEVET du 26 janvier 2024**

Mise en ligne sur le site QUALITEVET, **dans l'accès réservé aux vétérinaires**

Merci de m'envoyer un devis pour l'intégralité de ce travail, sachant que la facturation devra spécifier « QUALITEVET – Groupe de travail Analyses médicales » et que le règlement sera effectué indépendamment des tickets achetés par le CA de Qualitévet.


Pour accéder au guide, deux chemins :

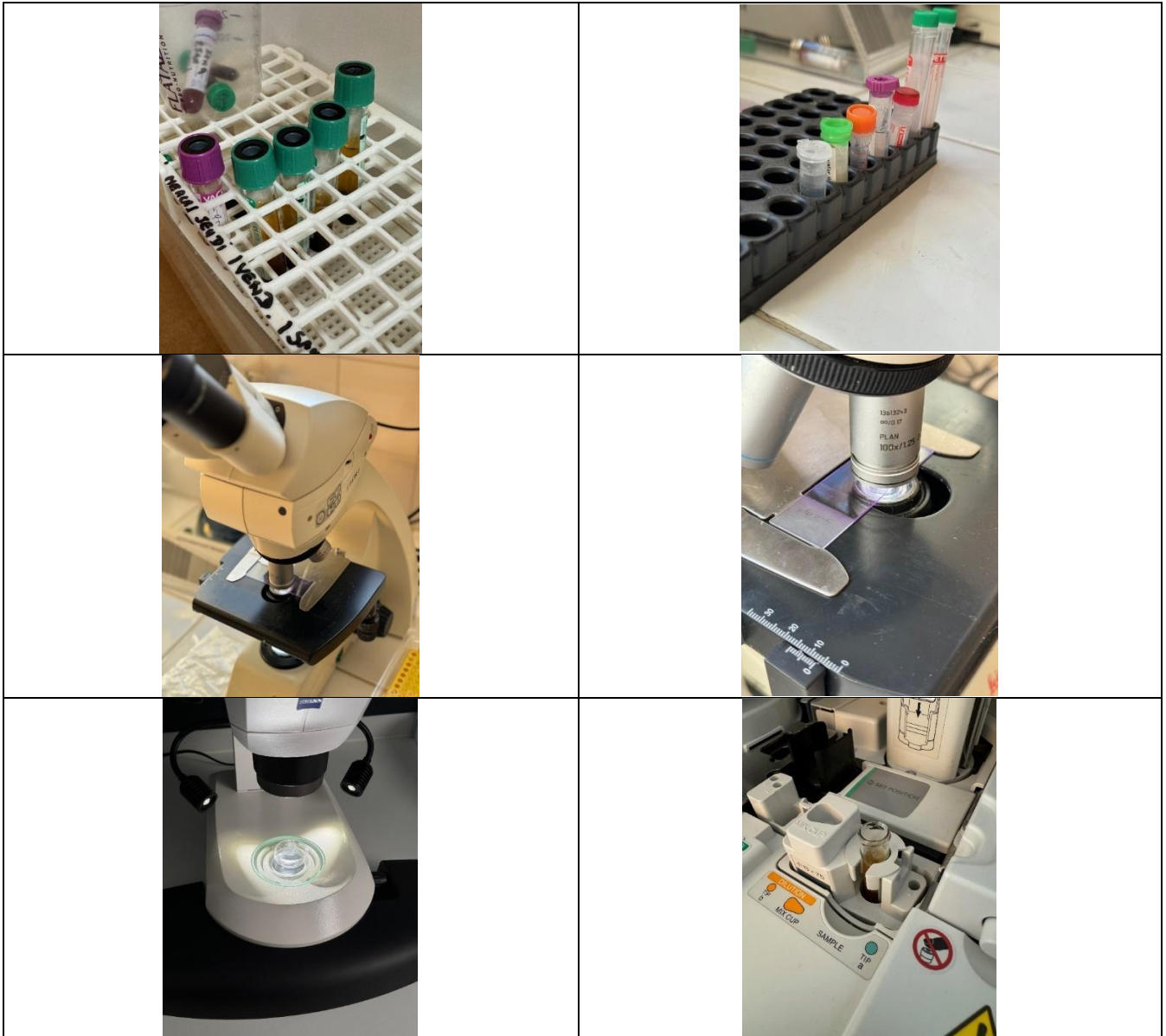
- Dans le **bandeau horizontal** du haut « Les guides » en dessous du guide Hygiène
- Créer un **pavé sur la page d'accueil**, après le Guide Hygiène et avant la prévention médicale – identique aux 3 autres pavés des guides pour la présentation.


#### Le guide :

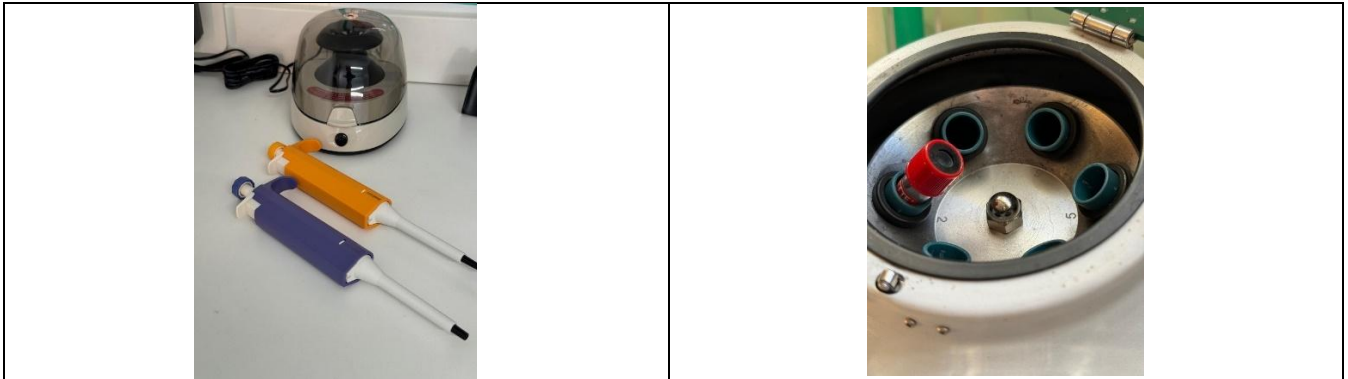
Voici les photos du menu déroulant à côté du guide intégral, pour respecter une harmonie de présentation des guides :



	<b>Compte-rendu</b>	<b>Version définitive</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> <b>Du 28 mai 2024</b>	Date de diffusion 7 novembre 2024



	<b>Compte-rendu</b>	<b>Version définitive</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 mai 2024</b>	Date de diffusion 7 novembre 2024




**Présentation :**

Voici la page d'accueil du guide hygiène ; le guide des analyses devra suivre le même modèle :



- *Le titre du guide sur fond vert horizontal*



	<b>Compte-rendu</b>	<b>Version définitive</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 mai 2024</b>	Date de diffusion 7 novembre 2024

- *Puis le texte suivant :*

Séparé en 5 chapitres : **Généralités – Méthodes** ; **Equipement de base du laboratoire de l'ESV** ; **Fiches techniques par spécialités** ; **Quelle stratégie analytique pour l'ESV** ; **Gestion du laboratoire d'analyses de l'ESV**

Sont également disponibles des **fiches pratiques**

*Avec renvoi de chaque item vers les chapitres isolés.*

*Puis possibilité d'aller consulter les chapitres du guide, de façon isolée ; la présentation devra copier celle adoptée pour le guide hygiène :*

- **Le Guide chapitre par chapitre :**

- Sommaire
- **Chapitre 1 : Généralités – Méthodes : se familiariser avec la pratique des analyses et la gestion des résultats**
- **Chapitre 2 : Equipement de base du laboratoire de l'ESV : une utilisation adéquate des outils**
- **Chapitre 3 : Fiches techniques par spécialités : réaliser en pratique un examen de qualité**

*Mais pour ce chapitre il faudra aussi pouvoir consulter item par item :*


- 3.1 – Hématologie
- 3.2 – Cytologie
- 3.3 – Biochimie
- 3.4 – Examen des urines
- 3.5 – Coprologie
- 3.6 – Dermatologie : diagnostic de laboratoire
- 3.7 – Infectiologie

- **Chapitre 4 : Quelle stratégie analytique pour l'ESV ?**
- **Chapitre 5 : Gestion du laboratoire d'analyses de l'ESV**

*Puis accès aux fiches pratiques du guides qu'il faudra aller récupérer dans le guide, je vous en donne la liste : elles font une page chacune*

- **Les fiches « En pratique » :**

- P 35 : 2.1 – A.B.C. En pratique : microscope, centrifugeuses, réfractomètre clinique
- P 49 : 3.1 – B. En pratique : Le frottis sanguin

	<b>Compte-rendu</b>	<b>Version définitive</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 mai 2024</b>	Date de diffusion 7 novembre 2024

- P 62 : 3.2 – B. En pratique : La cytologie
- P 86 : 3.4 – B. En pratique : L'examen des urines
- P 100 : 3.5 – A.B.C. En pratique : La coproscopie
- P 116 : 3.6 – A.B.C.D. En pratique : Les examens de laboratoire en dermatologie
- P 146 : 3.7 – E. En pratique : La bactériologie simplifiée du lait
- P 150 : 3.7 – F. En pratique : L'antibiogramme appliqué aux germes des mammites bovines